

# Une digitalisation respectueuse

**TRANSPARENCE ET PROTECTION.** La digitalisation de l'administration est en marche. Avec les défis que cela représente au niveau de la protection des données des citoyens. En 2018, ces questions ont beaucoup occupé l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD), qui a présenté jeudi son rapport annuel.

«Dans le domaine de la protection des données, la charge de travail a fortement augmenté», constate Laurent Schneuwly, président de l'ATPrD. Avec un taux d'activité à 50%, la préposée Alice Reichmuth Pfammatter, qui prendra une retraite anticipée en juillet, ne peut plus suivre le rythme. Avec notamment la cyberadministration, qui comprend quatre projets pilotes d'externalisation du traitement des

données dans le *cloud*. «Pour ces développements, il est prévu que deux postes à 50%, pour un juriste et pour un informaticien, soient ouverts sur trois ans, note Laurent Schneuwly. Nous attendons que ces postes nous soient attribués, même s'il n'est pas facile de trouver des spécialistes acceptant un contrat à mi-temps et à durée limitée.»

La cyberadministration n'est pas seule en cause. L'an passé, la préposée a dû gérer 403 dossiers, soit 80 de plus qu'en 2017. «Parmi eux, 375 concernaient la protection des données, huit l'accès à la plateforme du contrôle des habitants (Fri-Pers) et 20 des autorisations de vidéosurveillance, détaille Alice Reichmuth Pfammatter. Le nombre de dossiers augmente, mais aussi leur complexité.»

## Deux arrêts importants

Au niveau de la transparence, le nombre de requêtes en médiation et de recommandations a aussi augmenté l'an passé. «Nous avons reçu quinze demandes, alors que la moyenne des années précédentes se situait à six.» Cela va du discours de la Saint-Nicolas aux décisions de préfecture.

L'année écoulée a été marquée par deux arrêts du Tribunal cantonal (TC) en matière d'accès aux documents officiels. L'un concernait la rémunération d'informateurs par la police cantonale, l'autre un rapport d'audit sur la gestion de l'Hôpital fribourgeois. «Dans les deux cas, le TC a ordonné d'octroyer l'accès aux documents caviardés rappelle la préposée cantonale Martine Stoffel. Ce sont des décisions auxquelles je pourrai me référer à l'avenir.» XS